

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, sur convocation adressée le 24 mars, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray pour la réunion d'installation du nouveau Conseil Communautaire, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Bertrand CHAPPARD, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIERE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Philippe FORGE, Catherine FOURBET, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Antony GODE, Olivier GOGUE, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Sylvie JEANNE, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Alexandra MERCIER, Jérôme MEUNIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEIREIRA, Patrick PETREMENT, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Aurélie ROZIER, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL

Pouvoirs : de Catherine GALAND à Bertrand CHAPPARD, Bruno SAILLANT à Olivier BARIETY

Nombre de conseillers en exercice : 56 Secrétaire de séance : Cyril LUCAS
Nombre de conseillers présents : 54
Nombre de conseillers votants : 56

DELIBERATION N°26-078 DETERMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Selon l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. La commission est composée de membres à voix délibérative. Lorsqu'il s'agit d'une communauté de communes, elle doit être composée du Président, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés au sein du Conseil Communautaire.

L'élection des membres de la CAO se fait :

- au scrutin de liste, comportant les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260330-DELIB2026-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026
Publication : 03/04/2026

Une liste a été présentée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **DESIGNE** comme **membres titulaires** de la commission d'appel d'offres (CAO) :
 - Olivier BARIETY
 - Hervé BUISSON
 - Michelle ELLEAUME
 - Vincent CARNIS
 - Bertrand DE LACHEISSERIE
- **DESIGNE** comme **membres suppléants** de la commission d'appel d'offres (CAO) :
 - Marcel RIQUE
 - Jocelyne MENAGER
 - Bruno TARANNE
 - Patrick MARTIN
 - Jean-Luc GOIRAND
- **PRECISE** que le Président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche siège de droit en tant que Président de la CAO

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Schmit', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance
Cyril LUCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cyril Lucas', written over a horizontal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260330-DELIB2026-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026
Publication : 03/04/2026